

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du jeudi 2 décembre 2021, tenue dès 18.00 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Luca Longo

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. L. Longo, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal et la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Il souhaite la bienvenue à Mme Sophie Bucciarelli, du Parti Forum Neuvevillois, qui remplace Mme Mathilde Ram-Zellweger, démissionnaire. Il la félicite pour son élection et remercie également Mme Ram-Zellweger pour son engagement au bénéfice de la politique communale.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021
3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)
4. Plan financier 2022-2030 : décision (A. Kurth)
5. Budget de fonctionnement 2022, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)
6. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 92'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles : décision (C. Ferrier)
7. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts : décision (C. Ferrier)
8. Crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppey)
9. Crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et remplacement de la moyenne tension de cette station – Décompte final : information (A. Schleppey)
10. Crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » et l'assainissement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu » – Décompte final : information (A. Schleppey)
11. Programme de législature du Conseil municipal 2021-2024 : information (C. Frioud Auchlin)
12. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Mathilde Ram-Zellweger (FOR), démissionnaire
13. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es » (A. Louis)
14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice » (A. Louis)
15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse » (C. Frioud Auchlin)
16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie » (C. Ferrier)
17. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / L. Longo) « La Neuveville : une commune 4.0 » (A. Kurth)
18. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (J. Moeckli / A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants » (A. Kurth)
19. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat / R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)
20. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles » (A. Kurth)
21. Rapport CM en réponse à la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)
22. Rapport CM en réponse à la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)
23. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes » (C. Frioud Auchlin)
24. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. a Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique » (A. Louis)

25. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville » (C. Ferrier)
26. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Schleppey)
27. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2022
28. Interventions parlementaires et développements
29. Questions simples et traitement
30. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers. Durant le traitement du point n°4 de l'ordre du jour, le nombre de présences passe à 32 conseillères et conseillers. Au cours du traitement du point n°5 de l'ordre du jour, le nombre de présences passe à 33 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Bucciarelli Sophie, Känel Céline, Orha Sanda, Von Dach Stéphanie
MM. Althaus Damien (**arrive au point n°4**), Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe (**arrive au point n°5**), Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Teutsch Fabian
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Frésard Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Adele, Wingo Helvetia
M. A Marca Patrice
- Parti Les Vert·e·s La Neuveville (PVN)** : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Flückiger Samuel, Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis
- Union démocratique du centre (UDC)** : M. Gutmann Anton Tony
- Excusés** : MM. Niederer Julien (PLR), Alain Gagnebin (PVN)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté, sans modification.

3. Budget du Syndicat intercommunal du Collège du district : approbation (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Avant de commenter le budget de fonctionnement 2022, le catalogue des investissements et le plan financier que l'on vous a soumis, je me permets de remercier le service des finances pour son travail de qualité ainsi que la nouvelle commission des finances entrée en fonction lors de cette nouvelle législature. Le budget 2022 du Collège du district soumis ce soir ne présente pas de grande variation par rapport aux budgets des dernières années. Le Collège du district compte actuellement 196 élèves. Le coût de prise en charge d'un élève se monte à CHF 10'914.- pour l'année 2022, alors que ce montant était de CHF 10'872.- pour 2019. Les éléments significatifs pour le budget 2022 sont les suivants : le nombre d'UTP (unité à temps plein = poste à 100 %) au Collège est de 21.38, ce qui représente la somme de CHF 1'560'000.-, soit 71.3 % des charges totales. La semaine hors-cadre (a lieu tous les 3 ans), le matériel pour travaux manuels et école ménagère : légère hausse due à l'augmentation du nombre d'élèves. L'amortissement : un montant de CHF 150'000.- sera capitalisé pour permettre d'effectuer les travaux nécessaires dans les

différents bâtiments du site, afin de répondre aux normes incendie de l'AIB, qui a effectué un contrôle au début de l'année 2021. La répartition des coûts entre les communes membres du syndicat du Collège du district est régie dans le règlement d'organisation du Collège. Pour rappel, ce syndicat se compose des communes de Plateau de Diesse, de Nods et de La Neuveville. Le budget 2022 du Collège du district a été préavisé favorablement par la commission scolaire du Collège du district, lors de sa séance du 8 septembre dernier, et par le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} novembre dernier. Je remercie Mme Laure Glatz, qui a suivi toutes les commissions scolaires et qui ira rapporter tous les détails. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver le budget 2022 du Collège du district. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frésard, PSN : remercie au nom du Parti socialiste neuvevillois le service des finances pour la précision du rapport et recommande l'approbation de celui-ci.

Mme F. Maillat, PVN : propose au nom du Parti Les Vert-e-s d'accepter ce budget.

M. A. Guillaume, FOR : « Le groupe Forum remercie M. A. Kurth, conseiller municipal, pour la clarté de sa présentation. Nous proposons d'approuver ce budget en remerciant ses auteurs. »

M. A. T. Gutmann, UDC : indique que La Neuveville peut être fière d'avoir cet établissement scolaire qui a très bonne réputation et propose d'accepter ce budget.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget 2022 du Syndicat intercommunal du Collège du district de La Neuveville.**

4. Plan financier 2022-2030 : décision (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Le plan financier est élaboré sur la base de faits connus et d'hypothèses simples, dont je rappelle les plus importants qui sont : les salaires et les impôts ne sont pas indexés, la structure opérationnelle (en administration) ne subit pas de modification majeure, les amortissements sont calculés sur la base du plan d'investissement et les amortissements du patrimoine terminés fin 2029 selon directives du MCH2. Ces hypothèses, si elles se réalisent, impliquent que la totalité des réserves (nos fameux fonds de réserve) seraient utilisés d'ici 2030. Cela paraît loin, mais nous devons néanmoins agir dès aujourd'hui si nous voulons continuer à développer des projets d'envergure, maintenir les investissements de nos infrastructures et maintenir une fiscalité attractive. Je vous rappelle les quelques projets majeurs d'ici 2030 : les deux premières étapes des Près-Guëtins, la rue du Port, le chemin de la Récille et la place de la Gare. Total des investissements : CHF 17,7 millions. Pour rappel, nous avons déjà revu nos ambitions à la baisse par rapport au dernier catalogue des investissements (2021-2025), qui montrait un total de CHF 22,5 millions sur 5 ans. La discussion est ouverte et je laisse la place aux questions. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : « Tout d'abord, au nom du Parti libéral-radical La Neuveville et en mon nom personnel, nous remercions sincèrement le responsable des finances M. Didier Honsberger ainsi que le conseiller municipal en charge des finances, M. André Kurth, non seulement pour le travail accompli, mais également pour la qualité des documents et la clarté des informations qui y figurent. Cette transparence nous a été d'une grande utilité pour analyser, comprendre et nous rendre compte de la situation financière actuelle et à venir de notre commune. Un travail remarquable a été fait, à nous maintenant d'en tirer les conclusions qui s'imposent. Ce soir, nous nous trouvons à un croisement, face à deux chemins qui s'offrent à nous. Le premier est de poursuivre dans la même direction, sans lever la tête ni étudier attentivement les surprises qu'il nous réserve. Il semble être le choix le plus facile demandant le moins d'effort. Toutefois, en étudiant attentivement le plan que nous avons entre les mains, nous nous rendons compte que ce premier chemin s'arrête subitement, devant un ravin qui ne nous permet plus de poursuivre notre chemin. Le gouffre est tel qu'il n'est pas possible de le traverser et le temps à disposition ne nous permet plus de revenir en arrière. La deuxième option que je vais développer prend un virage à 180 degrés. Cette voie est, a priori, plus sinueuse, moins confortable et demande plus d'efforts. Cette métaphore a pour but de vous montrer par d'autres mots les conclusions du rapport et la situation dans laquelle se trouve actuellement la commune. Vous l'aurez toutes et tous compris, notre premier chemin est d'accepter tel quel ce qui nous est soumis ce

soir. Oui, le budget est équilibré. Oui, il l'est grâce à la dissolution de réserves légales. Oui, les dépenses de la commune sont supérieures aux recettes pour près de CHF 1 million. Oui, il existe un déficit structurel. Oui, c'est inquiétant. Oui, nous devons en prendre conscience. Oui, nous devons agir aujourd'hui. Si vous gagnez CHF 4'500.- par mois et que vous dépensez CHF 5'000.- par mois, vous vous rendez vite compte du problème. Vous avez peut-être un peu d'épargne de côté, mais dans 3 ans, cette réserve sera épuisée. Il sera alors trop tard de changer vos habitudes et réduire votre train de vie. Cette situation n'est pas confortable mais, il est de notre responsabilité de prendre des mesures pour le futur de la commune. Si rien n'est entrepris aujourd'hui, la commune devra sérieusement se serrer la ceinture et envisager une augmentation de l'imposition qui sera à n'en pas douter combattue. Il faudra également baisser les subventions aux sociétés locales, licencier du personnel, revoir nos investissements par ordre d'importance. Par conséquence, toutes ces mesures conduiront à la baisse d'attractivité de notre commune, et cela nous n'en voulons pas. La commune vit au-dessus de ses moyens et certaines dépenses semblent peu pertinentes. Il est donc temps d'être attentif à la manière dont est dépensé l'argent de nos contribuables. Chères élues, chers élus, cela est de votre, de notre responsabilité. Comme je l'ai déjà exprimé par le passé à cette assemblée, il y a beaucoup de beaux projets, il y a de nombreuses causes justes, mais nous devons être attentifs à la santé financière de notre commune. C'est notre rôle de définir les priorités dans l'intérêt de la collectivité. Quelle dépense et dans quel but ? Nous pouvons toujours envisager de nous endetter pour des projets stratégiques d'envergure à long terme mais pas pour "boucher des trous" découlant d'une gestion financière au-dessus de nos moyens. La commune est un paquebot lent et difficile à manœuvrer. Face à nous, à une distance respectable se trouve un iceberg. Nous avons encore un peu de temps pour modifier la trajectoire de notre embarcation, mais c'est maintenant que nous devons tirer la sonnette d'alarme, nous mobiliser et agir. En agissant maintenant, nous avons le choix de réduire la voilure de nos dépenses aux endroits les plus pragmatiques, sans que l'organisation de notre administration soit mise à mal. Il faut garantir un service de qualité et cette qualité dépend de notre administration. Ce choix ne sera plus possible à court terme et plus tard des coupes se feront non pas par stratégie, mais par manque de moyens, pour au final impacter directement les citoyennes et citoyens. C'est pour cela que nous devons saisir maintenant l'occasion d'éviter cet iceberg et choisir le bon chemin qui nous permettra d'aller le plus loin possible en nous donnant les moyens de faire vivre, et non survivre, notre commune. Le Parti libéral-radical La Neuveville souhaite envoyer un signal fort. C'est pourquoi nous demandons à chacune et chacun d'entre vous, chères élues et chers élus, de prendre conscience de la situation, de refuser le plan financier ainsi que le budget 2022. Par un refus, prenons l'option du virage à 180 degrés, un chemin certes plus sinueux, mais tout à fait atteignable qui nous conduira, soyons-en sûr, à bonne destination. »

M. R. Mamie, PVN : « Le Parti des Vert·e·s remercie le conseiller communal, M. A. Kurth, la commission des finances et le service des finances pour l'élaboration et la mise à disposition de la documentation. Les indications reçues nous paraissent incomplètes. Nous n'avons pas trouvé de tableau indiquant l'évolution des charges et des recettes et donc du résultat comptable prévisible, ni celui de l'évolution des fonds propres et de l'endettement dans leurs globalités. L'absence de ces tableaux ne nous permet pas de nous prononcer de façon pertinente. Le rapport indique, en texte, qu'au rythme actuel, les fonds propres de la commune seront épuisés en 2030. Le choix stratégique est donc de réduire la voilure de la commune de manière drastique et de planifier une augmentation de la quotité. Le plan de législature, en point n°11 de l'ordre du jour de cette séance, effleure cette question en évoquant une gestion communale plus efficiente. A priori, il nous paraît difficile de dégager CHF 2,5 millions de cette manière. Au niveau des investissements, nous avons pu examiner les tableaux décrivant les investissements prévisibles à partir de ceux du budget 2022. Ce tableau indique des investissements moyens de près de CHF 2 millions par année, environ pour moitié pour les services auto-financés et pour moitié à charge du compte général. La capacité d'autofinancement de la municipalité est négative de CHF 1,2 million. A ce rythme, l'endettement prendra donc l'ascenseur avec son corollaire de l'augmentation des intérêts sur la dette. Ce dernier point étant aussi à mettre en relation avec le risque de la progression des taux d'intérêts. Le Parti des Vert·e·s de La Neuveville est plutôt demandeur d'investissements en liaison avec le concept de développement durable. Le catalogue des investissements prévu dans le plan financier ne fait pas apparaître cette tendance. Il est beaucoup question de refaire des routes, dont l'état ne nous paraît pas si désastreux a priori. Des investissements routiers liés à la promotion de la mobilité douce nous paraîtraient plus pertinents et moins onéreux. Le plan financier présenté n'est pas satisfaisant. Il conduit à la mise sous tutelle de la commune dans 7 ou 8 ans. Les réserves communales devaient être prévues pour les coups durs (par exemple un virus), voire pour financer des évènements ou des investissements particuliers et uniques. Les réserves ne devraient pas être utilisées pour compenser le déficit structurel de fonctionnement du ménage communal. Pour ces raisons, le Parti des Vert·e·s propose le renvoi de ce plan et demande au Conseil municipal de présenter un nouveau plan financier contenant les chiffres de l'évolution des

charges, des recettes, des fonds propres et de l'endettement et surtout incluant des mesures d'assainissement des charges et/ou d'amélioration des recettes. »

M. A. Guillaume, FOR : « A la lecture de ce plan financier, chacun peut se rendre compte qu'il y a encore beaucoup à faire pour mettre à niveau nos infrastructures et pour poursuivre le développement de notre petite cité. Avec le temps, ce plan s'est affiné et présente maintenant une véritable liste de projets, mêlant réfections d'infrastructures vieillissantes, voire obsolètes, et investissements, notamment dans l'aménagement de la place de la Gare et de ses environs. Il est également en lien, pour la première fois, avec nos capacités de gestion de projet au niveau des ressources humaines. Nous saluons cette évolution, qui permet de fixer clairement nos priorités. Nous proposons d'approuver ce plan financier. Il serait toutefois utile de le compléter au moins par un compte de résultat prévisionnel à 5 ans, et idéalement par un bilan et un plan de trésorerie pour la même durée. Un tel plan d'investissement nécessite beaucoup d'argent. Le financement de ces investissements n'est pas assuré, il conviendra de dégager les moyens nécessaires en menant une politique budgétaire prudente. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec le budget. »

M. P. A Marca, PSN : comprend les réactions du Parti libéral-radical et du Parti des Vert·e·s par rapport au plan financier. Il rappelle que La Neuveville est une des deux seules communes où le Conseil général a été compétent pour approuver un plan financier. Il conseille d'accepter ce plan financier et de discuter des problématiques au point du budget.

M. L. Longo, PLR, président : demande à M. A. Kurth si le plan financier et le budget dépendent l'un de l'autre.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que ces deux documents sont liés.

M. L. Longo, PLR, président : relève la proposition faite par le Parti des Vert·e·s, qui est le renvoi de ce plan financier.

M. R. Mamie, PVN : demande s'il y a une différence entre le refus et le renvoi d'un objet.

M. V. Carbone, chancelier municipal : indique qu'en cas d'acceptation d'un renvoi, l'objet est renvoyé à la prochaine séance en tenant compte des modifications ou des ajouts demandés, tandis que, en cas de refus, le traitement de cet objet s'arrête à ce moment-là.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur le renvoi proposé par le Parti des Vert·e·s : **par 24 voix négatives et 7 voix positives, le Conseil général refuse le renvoi du plan financier 2022-2030.**

M. D. Althaus, FOR, rejoint la séance à cet instant-là. Dès lors, le nombre de conseillères et conseillers généraux présents passe à 32.

Le président passe au vote du plan financier 2022-2030, sans le vote de M. D. Althaus, qui vient de rejoindre la séance : **par 15 positives, 15 voix négatives et une abstention, le Conseil général se trouve face à une égalité sur cet objet de l'approbation du plan financier 2022-2030.**

M. L. Longo, président, PLR : annonce une interruption de séance de 5 minutes. Il s'entretient pendant ce temps avec M. D. Althaus afin de l'informer de la situation jusqu'au moment de son arrivée.

A la reprise des débats, la parole n'étant plus requise, le président passe au vote, en tenant compte cette fois-ci de la voix de M. D. Althaus, arrivé au cours du point traité et jouissant ainsi pleinement de son droit de vote : **par 16 voix favorables, 15 voix négatives et une abstention, le Conseil général accepte le plan financier 2022-2030.**

5. Budget de fonctionnement 2022, quotité d'impôt : approbation (A. Kurth)

M. A. Kurth, conseiller municipal : « Au nom du service des finances et du Conseil municipal, nous vous soumettons un budget à l'équilibre pour l'année 2022, avec en prime un petit excédent de revenus de CHF 83'000.-. Le budget de fonctionnement 2022 présenté est établi en tenant compte d'une quotité d'impôt (1.65) inchangée. Mais, comme j'aime à le répéter chaque année, cet équilibre budgétaire est uniquement atteint grâce aux fameuses dissolutions des réserves (qui sont obligatoires)

dont vous avez la synthèse en page n°6. La dissolution la plus importante est celle de la réserve de réévaluation. Celle-ci se fera une dernière fois en 2023 pour un montant de 1 million de francs. Sans ces dissolutions et comme pour l'exercice précédent, nous aurions un déficit. Vous l'aurez compris, dès l'exercice 2024 et suivants, si rien n'est entrepris, nos comptes et budgets vireront dans une autre couleur. Je donne la parole à M. D. Honsberger. »

M. D. Honsberger, administrateur des finances : « Tout d'abord, merci aux élu-e-s d'avoir pris connaissance du budget et de la planification financière. Cette année, comme promis l'année dernière, nous vous avons soumis une vraie planification financière, en plus du budget usuel. J'ai pris connaissance des remarques par rapport aux manquements de la planification financière. Les données demandées sont disponibles, mais je ne les avais pas mises dans le plan, afin de ne pas l'alourdir plus que nécessaire. Je ferai les changements demandés dès l'année prochaine et je présenterai une très grande partie des demandes faites ce soir dans le futur plan financier. Comme l'indique son nom, un déficit structurel est un déficit lié à la structure, l'organisation de la commune. Si nous désirons revenir à un équilibre budgétaire, il faudra prendre des décisions qui ne seront pas toutes populaires et avoir le courage de les mener à terme. Nous devons certainement redimensionner certains projets et minimiser certains coûts. En d'autres termes, nous devons limiter nos dépenses à nos capacités financières et humaines. Pour rappel, les services des eaux, canalisations, télé-réseau, électricité et la déchetterie ne font pas partie de l'équation du déficit structurel. En effet, ces services sont autoporteurs et ont suffisamment de réserves jusqu'en 2030. En cas de déficit de ces services, il suffirait d'augmenter des taxes ou du prix du Kw/h. Je tiens aussi à dire que les économies ne doivent pas toujours venir des autres, mais que chacun et chacune doit faire un effort. Je finirai sur une note positive. En effet, nous avons amélioré notre résultat hors attribution ou prélèvement aux divers fonds de CHF 140'000.- par rapport au budget 2021. Je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'atteinte de notre objectif commun, soit l'équilibre budgétaire en 2024 au plus tard. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Nicolet, FOR, rejoint la séance. Le nombre des membres présents se monte alors à 33.

M. R. Mamie, PVN : « Le Parti des Vert-e-s remercie M. A. Kurth, conseiller municipal, la commission des finances et le service des finances pour l'élaboration et la mise à disposition de la documentation. Nous avons pris connaissance avec déplaisir du budget 2022 de la Municipalité. Nous avons retenu que le bénéfice comptable provenait essentiellement de la dissolution de réserves. Le résultat opérationnel est un excédent de charges de près de CHF 2,5 millions. Nous constatons que les positions du budget 2022 sont, dans la plupart des cas, des copiés-collés de celles du budget 2021 à l'exception de quelques cas commentés dans les textes. Nous n'y constatons que très peu de positions de coûts inférieures au budget 2021. Le budget 2021 indiquait déjà en soi un résultat ordinaire opérationnel fortement déficitaire. Nous constatons que les charges de personnel globales augmentent de CHF 140'000.- par rapport au budget 2021 et de CHF 370'000.- par rapport aux comptes 2020. Nous constatons que les charges financières progressent de CHF 360'000.-, 320 % par rapport aux charges de 2020. Nous constatons dans le tableau de l'autofinancement un montant de CHF – 3,4 millions qui correspond à une augmentation substantielle de la dette communale, et son corollaire de coûts d'intérêts dont les taux pourraient bien évoluer à la hausse. Le Parti des Vert-e-s de La Neuveville ne souhaite pas bloquer le fonctionnement de la commune. Il constate que les fonds propres communaux permettent encore largement d'absorber le déficit opérationnel de 2022. Du bout des lèvres, le Parti des Vert-e-s recommande l'acceptation de ce budget, sous réserve de l'examen d'éventuels amendements que d'autres partis pourraient proposer. Le Parti des Vert-e-s demande au Conseil municipal d'entamer, dès à présent, des réflexions sur le fonctionnement de la municipalité dans le but de réduire les coûts opérationnels, et de revoir les options et alternatives dans le domaine des investissements. Toutes les questions, même celles qui fâchent devront être posées. Le Parti des Vert-e-s annonce, d'ores et déjà, qu'il s'opposera l'année prochaine à un budget 2023 qui ne contiendrait pas de substantielles mesures d'économie ou d'amélioration de recettes. »

M. M. Cochet, PLR : « Je ne vais pas répéter ce que j'ai pris le temps d'expliquer au point n°4 concernant le plan financier. La sonnette d'alarme a été tirée, plusieurs personnes, pour la plupart du monde des finances ont pris la parole, et avec une claire unanimité, sont arrivés à la même constatation qu'il est nécessaire d'agir, que nous ne pouvons pas continuer comme cela indéfiniment. Si le Conseil général décide, tout de même, de poursuivre sur cette voie, il faudra en assumer les

conséquences, mais le Parti libéral-radical La Neuveville souhaite donc clairement s'en dédouaner, en refusant le budget. »

Mme J. Moeckli, vice-présidente, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois remercie le conseiller municipal M. A. Kurth pour sa présentation ainsi que M. D. Honsberger et son équipe pour son grand travail concernant le budget de fonctionnement 2022. Nous recommandons de l'accepter. »

M. A. Guillaume, FOR : « Le message du Conseil municipal résume bien la situation. En tant que membre de la commission financière, je salue le fait que certaines de nos remarques aient été prises en compte et que le budget 2022 ait été modifié sur un point. Cependant, je trouve que présenter un budget bénéficiaire, alors que ce bénéfice provient de la dissolution de réserves est trompeur pour le lecteur du fait des subtilités comptables. Oui, Mesdames et Messieurs, ce budget est déficitaire. Pour l'instant, nous disposons de réserves et nous pouvons nous permettre un déficit, mais nous ne pourrons pas le faire chaque année. Comme le dit M. A. Kurth, cela fait quelques années que la commission des finances relève ce problème. Nous avons fait diverses propositions en 2019, puis en 2020 et encore en 2021. Toutefois, comme sœur Anne, nous n'avons pas encore vu venir des propositions d'économies suffisantes. A l'époque, en 2019 donc, il était nécessaire d'économiser environ CHF 200'000.- par an pour compenser le déficit structurel d'ici à 2024. Aujourd'hui, il s'agit plutôt d'économiser CHF 400'000.- par an pour y arriver en 2025. Ça a l'air de faire beaucoup, mais cela représente un peu plus de CHF 50'000.- par dicastère et par an, ce qui est réalisable avec de la bonne volonté. Au nom de Forum, j'invite donc chaque conseiller municipal, mais aussi chaque responsable de service, à réfléchir aux pistes évoquées par la commission des finances et à faire preuve d'ingéniosité, afin de trouver ces économies. Je note aussi que des entrées supplémentaires permettent également de combler ce déficit structurel, que ce soit en attirant de nouveaux contribuables dans les futurs bâtiments de la place de la Gare ou en demandant les subventions disponibles (par exemple pour les certificats CECB+ ou pour le Tour de Romandie). J'invite le Conseil municipal à nous faire part des économies réalisées en lien avec le budget 2022, lors de la présentation des comptes annuels 2021, puis des nouvelles économies réalisées lors de la préparation du budget 2023. Je conclus en proposant, au nom de Forum, d'approuver le budget 2022, en soulignant qu'il est déficitaire et que des mesures devront être prises le plus tôt possible pour résorber le déficit structurel. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 24 voix positives et 9 voix négatives, le Conseil général approuve le budget 2022 avec un excédent de revenus de CHF 82'573.15 et une quotité d'impôt inchangée.**

6. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 92'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Selon la loi fédérale sur les marchés publics, les prestations de service doivent être régulièrement mises en concurrence. Pour le ramassage des déchets urbains combustibles, le contrat arrive à terme le 31 décembre 2021. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 92'000.- TTC, soit un total pour 5 ans de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles. La loi fédérale sur les marchés publics et son ordonnance imposent aux entités publiques de mettre régulièrement en concurrence les contrats de service. Pour La Neuveville, le contrat de ramassage des déchets urbains combustibles arrive à terme le 31 décembre 2021. La Municipalité a lancé une procédure ouverte afin de sélectionner un nouveau prestataire à partir du 1er janvier 2022 et pour une période de 3 ans. Le contrat pourra être renouvelé d'année en année pour une durée maximale de 5 ans. Au terme de la période de 5 ans, le mandat devra obligatoirement être mis en concurrence. Si la Municipalité a limité la durée du contrat de prestations à 3 ans, c'est pour lui permettre de développer en 2022 un plan de gestion des déchets pour le ramassage des déchets urbains combustibles et des déchets verts, mais aussi pour la gestion de la déchetterie. Ce contrat lui permettra de mettre en place un système de ramassage et de gestion des déchets optimisé selon l'avancement de l'étude. Le développement de ce plan de gestion des déchets répond à la motion du Parti socialiste du 25 septembre 2019. Les coûts ont été estimés sur la base des prestations réalisées lors des années 2018, 2019 et 2020 avec une réserve de 10%.

		Par année TTC	Pour 3 ans TTC	Pour 5 ans TTC
Lot 1	Ramassage des déchets urbains combustibles	CHF 92'000.00	CHF 276'000.00	CHF 460'000.00

Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Conseil municipal adjugera le marché par lot à l'entreprise la mieux classée. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 92'000.- TTC, soit un total pour 5 ans de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Mamie, PVN : indique que le Parti les Vert-e-s propose d'accepter cette demande de crédit.

M. P. A. Marca, PSN : « *Le Parti socialiste neuvevillois accepte la demande de crédit de CHF 460'000.- proposée par le Conseil municipal. »*

Mme C. Känel, FOR : « *Le Parti Forum recommande l'acceptation de ce crédit d'engagement pour le ramassage des déchets urbains combustibles. »*

M. A. T. Gutmann, UDC : indique que le Parti UDC recommande d'accepter cette demande de crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 92'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 460'000.- TTC, pour le ramassage des déchets urbains combustibles.**

7. Demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « *Selon la loi fédérale sur les marchés publics, les prestations de service doivent être régulièrement mises en concurrence. Pour le ramassage et la valorisation des déchets verts, le contrat arrive à terme le 31 décembre 2021. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 105'000.- TTC, soit un total sur 5 ans de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts. La loi fédérale sur les marchés publics et son ordonnance imposent aux entités publiques de mettre régulièrement en concurrence les contrats de service. Pour La Neuveville, le contrat de ramassage des déchets verts arrive à terme le 31 décembre 2021. La Municipalité a lancé une procédure ouverte afin de sélectionner un nouveau prestataire à partir du 1^{er} janvier 2022 et pour une période de 3 ans. Le contrat pourra être renouvelé d'année en année pour une durée maximale de 5 ans. Au terme de la période de 5 ans, le mandat devra obligatoirement être mis en concurrence. Si la Municipalité a limité la durée du contrat de prestations à 3 ans, c'est pour lui permettre de développer en 2022 un plan de gestion des déchets pour le ramassage des déchets urbains combustibles et des déchets verts, mais aussi pour la gestion de la déchetterie. Ce contrat lui permettra de mettre en place un système de ramassage et de gestion des déchets optimisé selon l'avancement de l'étude. Le développement de ce plan de gestion des déchets répond à la motion du Parti socialiste du 25 septembre 2019. Les coûts ont été estimés sur la base des prestations réalisées lors des années 2018, 2019 et 2020 avec une réserve de 10 %.*

		Par année TTC	Pour 3 ans TTC	Pour 5 ans TTC
Lot 2	Ramassage des déchets verts et valorisation	CHF 105'000.00	CHF 315'000.00	CHF 525'000.00

Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Conseil municipal adjugera le marché par lot à l'entreprise la mieux classée. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique de CHF 105'000.- TTC, soit un total sur 5 ans de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. A. Marca, PSN : indique que le Parti socialiste neuvevillois accepte cette demande de crédit et recommande de l'accepter.

Mme C. Känel, FOR : « *Le Parti Forum recommande l'acceptation de cette demande de crédit pluriannuel pour le ramassage et la valorisation des déchets verts.* »

M. A. T. Gutmann, UDC : approuve également cette demande de crédit d'engagement et recommande de l'accepter.

M. C. Louis, PVN : « *Le ramassage des déchets verts tient à cœur aux Vert-e-s et ils vous demandent d'accepter cette demande.* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 105'000.- TTC sur 5 ans, soit un total de CHF 525'000.- TTC, pour le ramassage et la valorisation des déchets verts.**

8. Crédit d'engagement de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure de transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia – Décompte final : information (A. Schleppey)

Message du Conseil municipal : « *Le Conseil général, dans sa séance du 13 juin 2018, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 470'300.- TTC pour le renforcement de l'infrastructure du transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia du quartier des Celliers. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 13 juin 2018 et se sont bien déroulés. Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 359'508.- TTC soit 24 % (CHF 110'792.- TTC) de moins qu'initialement prévu. Cette économie a pu être réalisée par le fait que les canalisations existantes pour le tirage des câbles ont pu être réutilisées et que la fouille prévue, en cas d'impossibilité, n'a pas été nécessaire. Grâce à une gestion de projet rigoureuse, tout s'est déroulé sans problème et dans le respect du budget. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 470'300.- TTC n'accuse aucun dépassement.* »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : informe qu'il s'agit d'un crédit d'engagement qui avait été approuvé par le Conseil général pour le renforcement de l'infrastructure du transport de l'énergie électrique, l'assainissement de l'éclairage public et le renforcement du réseau multimédia du quartier des Celliers. Il ajoute que le décompte final exposé est complet et qu'il n'y a pas de déficit. Au contraire, on peut y observer une épargne de CHF 110'792.- TTC.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » et remplacement de la moyenne tension de cette station – Décompte final : information (A. Schleppey)

Message du Conseil municipal : « *Le Conseil général, dans sa séance du 14 mars 2018, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 287'500.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Liberté » afin de répondre aux dernières normes en matière de rayonnement non ionisant (ORNI) et de manutention. Les travaux ont été réalisés selon le projet présenté le 14 mars 2018 et ne se sont pas déroulés comme prévu, compte tenu de l'état des canalisations existantes devant être réutilisées pour le changement du câble moyenne tension. Malgré cet imprévu, le projet a pu être mené à bien. Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 186'894.- TTC soit 35 % (CHF 100'606.- TTC) de moins qu'initialement prévu. Mentionnons également une économie de CHF 78'000.- TTC étant donné que le câble moyenne tension entre la station « Liberté » et la station « Vichon » n'a pas été remplacé au vu de l'état des canalisations existantes (tubes ciment en demi-coques). Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 287'500.- TTC n'accuse aucun dépassement.* »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : relève que le travail fourni par le service de l'équipement dans ce dossier a conduit à économiser un montant de CHF 100'606.- TTC sur le crédit d'engagement qui avait été approuvé pour la réalisation de ce projet. Il ajoute qu'un câble moyenne tension entre la station « Liberté » et la station « Vichon » n'a pas été remplacé au vu de l'état des canalisations existantes et que celui-ci était encore en parfait état.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Crédit d'engagement de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » et l'assainissement des distributions d'énergie de grande puissance en basse tension (TGBT) des stations « Vergers » et « Montagu » – Décompte final : information (A. Schleppey)

Message du Conseil municipal : *« Le Conseil général, dans sa séance du 27 novembre 2019, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 483'573.- TTC pour l'assainissement du réseau moyenne tension (16'000 Volts) entre les stations transformatrices « Vichon » et « Vergers » ainsi que les distributions d'énergie de grande puissance en basse tension des stations « Vergers » et « Montagu » qui ont atteint leur durée de vie technique (âgées de plus de 50 ans). Les travaux ont été réalisés, selon le projet présenté le 27 novembre 2019, et se sont bien déroulés. Le coût de l'ensemble des travaux se monte à CHF 441'734.07 TTC soit 9 % (CHF 41'838.93 TTC) de moins qu'initialement prévu. Cette économie a pu être réalisée suite à la bonne gestion du projet et de l'excellent travail effectué par les diverses entreprises. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition d'un montant de CHF 483'573.00 TTC n'accuse aucun dépassement. »*

M. A. Schleppey, conseiller municipal : rappelle qu'il y avait un problème de conduites électriques entre les stations de Vichon et Vergers. La distribution a dû être refaite. L'efficacité et le professionnalisme des entreprises intervenues sur ce projet ont permis d'effectuer une économie de CHF 41'838.93 TTC.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

11. Programme de législature du Conseil municipal 2021-2024 : information (C. Frioud Auchlin)

Message du Conseil municipal : *« La Neuveville, idéalement située entre le lac et les contreforts du Jura, doit préserver sa qualité de vie exceptionnelle pour le bien-être de ses habitants. D'une manière générale, le Conseil municipal vise à rassembler les forces de la commune et à insuffler un nouvel élan pour tendre au bien-être commun et non au règlement de souhaits personnels et isolés. Il entend que les règles établies soient respectées et il soutiendra son administration dans ce sens. Il tient à favoriser un esprit constructif, collégial et solidaire. A l'heure de la réorganisation de la Berne francophone, consécutive au départ de Moutier dans le canton du Jura, La Neuveville doit se positionner dans le Jura bernois auquel nous appartenons politiquement et dans la région intercantonale dans laquelle nous vivons. Le Conseil municipal y veillera. Ce programme de législature est porté par une vision d'avenir. Il doit accompagner et orienter les actions du Conseil municipal durant les quatre ans cette législature, qui a déjà débuté, pour maintenir la qualité de vie à La Neuveville en développant tant des services rendus nécessaires par l'évolution de la société qu'un entretien et un développement des infrastructures existantes. Le présent programme de législature constitue un instrument essentiel pour tendre à une gestion politique efficace de notre localité ainsi qu'à son bon fonctionnement. Il sera une feuille de route importante. Les objets à traiter au quotidien sont nombreux et constituent une part essentielle de l'activité du Conseil municipal avec une administration dont l'activité régulière est intense. Dans ce contexte, il convient de relever quelques dossiers particuliers sur lesquels le Conseil municipal se penchera ou s'est déjà penché. Ils sont mentionnés ci-dessous dans un ordre aléatoire. Le nouveau plan d'affectation local (PAL) et son règlement de construction communal devront être finalisés. Ils permettront de valoriser le territoire communal en milieu urbain dense accompagné de services et d'espaces publics de qualité. Le PAL permettra aussi de repenser et d'étudier le centre-ville et ses places du Marché/Gare, y compris une rénovation de l'immeuble de la gare qui abrite le Centre d'animation de jeunesse (CAJ). Le PAL et les réglementations qui en découleront devront apporter une réponse la plus complète possible au stationnement en centre-ville. Aussi, la réflexion devra porter sur la mobilité qui doit être pensée afin que cohabitent piétons, vélos, transports publics et véhicules privés. La gestion des déchets sera aussi à l'ordre du jour. Il sera question de réfléchir à l'ensemble de cette problématique et particulièrement à l'avenir de la déchetterie. A cela s'ajoutent des investissements incontournables dans les infrastructures comme dans l'assainissement et la modernisation du sous-sol ainsi que l'assainissement du réseau d'électricité. De ce fait, un planning d'entretien des bâtiments, comme la réfection des immeubles de la rue des Mornets sera mis en place et il s'agira d'obtenir la certification énergétique CECB pour les bâtiments concernés. Tout cela ne pourra pas se faire sans une stratégie énergétique tournée entre autres vers la labellisation de Cité de l'énergie. Le dossier du tourisme sera également à l'ordre du jour de cette législature. Des décisions importantes devront être prises sur la*

vision et le développement de ce secteur avec en particulier la mise en place d'un bureau d'accueil touristique digne de ce nom. La Neuveville ne pourrait pas se déclinier sans sport ni culture. Les sociétés locales dans leur ensemble seront toujours soutenues par la Commune dans la mesure de ce qui est possible. Le Schlossberg et son ouverture au public feront aussi l'objet d'une attention particulière. Pendant ces quatre ans, le Conseil municipal entend contribuer à la cohésion sociale en soutenant les habitants les plus fragiles de la Commune, notamment par le maintien d'un service social régional de proximité. Le bien vivre ensemble est une priorité. Il s'agira de répondre aux défis liés à la modification des modes de vie ainsi qu'au vieillissement de la population. En ce sens, il faudra aussi œuvrer à un concept de politique du 3e âge, sans oublier les familles qui se verront offrir des extensions d'horaires de l'école à journée continue pendant une partie des vacances solaires. Les compétences financières des organes communaux datent d'il y a plus de 20 ans. Les coûts des services et des prestations de tiers ont pris l'ascenseur partout. Pour permettre une gestion communale plus efficiente, il conviendra de les réviser au cours de cette législature. Du côté de l'administration municipale, la facilitation de la gestion documentaire est en marche. Le partage d'informations interservices et la conservation à long terme des dossiers numériques par l'implémentation d'un système de gestion électronique des documents (GED) dans l'ensemble de l'administration est en cours de réalisation. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : n'a rien à ajouter au message.

M. C. Junod, PLR : « Le Parti libéral-radical de La Neuveville a bien pris note du programme de législature du Conseil municipal. Il est important de maintenir un cap lors de cette législature. Les ressources de la commune, financières et humaines, ne sont pas inépuisables. Concentrons nos forces. En plus des tâches quotidiennes d'une municipalité, il faut faire avancer les projets futurs tournés vers l'avenir. Même si nous aurions souhaité un programme un peu plus précis et concret, le parti soutiendra les grandes lignes tracées par le Conseil municipal ce soir. »

M. C. Voisard, PVN : « C'est avec un grand intérêt que le groupe des Vert-e-s a pris connaissance du programme de législature du Conseil municipal dans lequel nous retrouvons la plupart des points traditionnels de l'action communale. Nous restons, toutefois, sur notre faim. Des intentions sont évoquées, mais nous aurions souhaité des visions un peu plus clairement exprimées, ou exprimées tout court. Notamment, la gestion financière de la commune et la maîtrise des coûts de fonctionnement de l'administration communale. Nous signalons que la question du développement durable et de la protection de l'environnement, qui n'est tout au plus que suggérée entre certaines lignes, est trop absente pour refléter les préoccupations du moment dans ce domaine. D'où ces questions : est-ce que le Conseil municipal entend faire de cette question une priorité pour l'actuelle législature ? Est-ce qu'il pourrait, dans le programme suivant, envisager de présenter plus clairement ses priorités et l'état d'avancement des points du programme ? »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que le programme de législature est de portée générale. Pour les points particuliers, c'est au Conseil général de faire usage de ses compétences au travers d'interventions parlementaires.

Le Conseil général prend acte du programme de législature qui lui a été présenté.

12. Nomination d'un/e membre dans la commission de l'instruction et de la jeunesse en remplacement de Mme Mathilde Ram-Zellweger (FOR), démissionnaire

M. L. Longo, président, PLR : demande s'il y a des propositions de candidature.

M. A. Guillaume, FOR : informe que le Parti Forum propose la candidature de Mme Sophie Bucciarelli.

M. L. Longo, président, PLR : propose de voter par acclamation étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature.

Sans opposition, le Conseil général décide de nommer avec effet immédiat Mme Sophie Bucciarelli (FOR) en qualité de membre de la commission de l'instruction et de la jeunesse, en remplacement de Mme Mathilde Ram-Zellweger (FOR).

M. L. Longo, président, PLR : félicite Mme Sophie Bucciarelli pour sa nomination au sein de cette commission.

13. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Flückiger) « Le patrimoine de La Neuveville appartient aux Neuvevillois-es » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : « Lors de la séance du Conseil général du 29 septembre 2021, le Parti des Vert-e-s La Neuveville a déposé une motion demandant que les monuments Neuvevillois soient, à minima une fois par année, ouverts au public de façon gratuite. Inspirée des « Semaines du Patrimoine », existantes dans de nombreuses villes, la motion tombe sous le sens dans une cité à la richesse architecturale et historique aussi importante que La Neuveville. Si le département des loisirs peut être l'élément déclencheur d'un tel projet, il est cependant nécessaire de s'entourer des nombreux acteurs culturels et historiques évoluant dans ce domaine (le Musée d'Histoire, la commission du Schlossberg, la Bourgeoisie, la SDN, etc.). Mettre sur pied un projet de cette ampleur demande un important travail qui ne peut être réalisé dans l'intervalle de temps stipulé pour la réalisation d'une motion. Pour toutes ces raisons, la commission des loisirs demande au motionnaire de bien vouloir modifier son intervention parlementaire en postulat et, le cas échéant, recommande au Conseil général d'accepter ledit postulat. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Flückiger, PVN : « J'accepte de transformer la motion en postulat, car je comprends les arguments sur la nécessité d'inclure de nombreux acteurs à la mise en place de cette "semaine du patrimoine". Nous veillerons toutefois à ce que le postulat soit mis en œuvre dans un délai raisonnable. Les Vert-e-s La Neuveville remercient le Conseil municipal pour la recommandation d'acceptation et invitent donc les membres du Conseil général à accepter la motion, transformée en postulat. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **le Conseil général prend acte de la transformation de cette motion en postulat et approuve à l'unanimité ledit postulat.**

14. Position CM et décision CG sur la motion PVN (C. Voisard) « Halte aux feux d'artifice » (A. Louis)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal demande un délai supplémentaire jusqu'à la prochaine séance du Conseil général. La commission des loisirs, appelée à donner son avis sur cette motion, a été dans l'impossibilité d'organiser une rencontre avec suffisamment de membres présents pour que le préavis soit représentatif. C'est pourquoi l'Exécutif recommande au Conseil général d'accepter la demande de délai présentée. »

M. A. Louis, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Voisard, PVN : « Je n'ai aucune objection à formuler en ce qui concerne la demande de délai demandée. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la prolongation de délai requise.**

15. Position CM et décision CG sur la motion PLR (M. Cochet) « La Neuveville, une commune sans paperasse » (C. Frioud Auchlin)

Position du Conseil municipal : « La notion de durabilité est une préoccupation constante du Conseil municipal. Cette motion va dans le sens de la politique menée au niveau de l'administration pour réduire au maximum l'utilisation de papier et de promouvoir les canaux digitaux aussi souvent que possible. Preuve en est la mise à disposition digitale aux membres du Législatif des documents pour leurs séances dès le début de cette année. L'ouverture en 2022 d'un Extranet pour les membres du Conseil municipal et des commissions permanentes constituera un pas de plus dans cette direction. La mise en place d'une GED (gestion électronique des données) pour l'administration est planifiée pour 2023. La "newsletter" communale contient sous forme digitale les informations du Conseil municipal

qui paraissent dans le Courrier de La Neuveville. Elle est envoyée à toutes celles et ceux qui s'y inscrivent par le biais de notre site Internet. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de divulguer seulement par la voie électronique toute information à la population et toute promotion de prestations ou produits communaux. En tant que collectivité de droit public, une commune doit tenir compte de l'ensemble de ses habitants dans ses actions. Ainsi, elle ne peut pas se permettre d'exclure d'emblée des groupes de population qui ne peuvent pas passer au tout numérique pour toutes sortes de raisons pertinentes. Il convient dès lors de conserver les canaux d'information et de promotion existants, le temps nécessaire à une évolution dans le sens du tout digital qui paraît inéluctable. La modification de cette motion en postulat permettrait d'étudier chacune des propositions du motionnaire, d'analyser leur faisabilité et de les planifier ensuite. Une motion serait trop contraignante avec des conséquences très immédiates, ce qui poserait certains problèmes, comme celui de ne pas atteindre tous les publics. C'est pourquoi le Conseil municipal propose au motionnaire de modifier sa motion en postulat et, le cas échéant, recommande au Conseil général d'approuver ledit postulat. »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : informe que le Conseil municipal demande la modification de cette motion en postulat. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : « C'est avec plaisir que je prends note de la préoccupation constante de la notion de durabilité du Conseil municipal et de sa volonté de réduire au maximum l'utilisation de papier et de promouvoir les canaux digitaux aussi souvent que possible. La commune est sur la bonne voie mais a encore une marge de progression. Voici les 3 axes de travail principaux mis en avant dans la motion déposée et sur lesquels j'encourage une rapide évolution : 1. Tout d'abord, j'incite la commune à systématiquement se poser la question de la pertinence de certains envois. Preuve en est, l'envoi personnalisé d'il y a quelques mois d'une publicité cartonnée pour l'opérateur UPC. L'envoi se composait d'un flyer en carton, d'une page de garde avec l'en-tête de la Municipalité, d'une enveloppe et d'un timbre-poste. Au-delà du coût que cela engendre, le tout finira au mieux dans notre déchetterie ou pire dans les sacs poubelles rouges ou à la cheminée. Par sûr que cet envoi ait poussé la population non connectée à souscrire à une offre tv, Internet et mobile. Il est également recommandé de demander régulièrement au public cible de certains envois de confirmer leur volonté de continuer à les recevoir à l'avenir. L'exemple de l'envoi de 4 brochures Easyvote envoyés par année à aux 18-25 ans est particulièrement parlant. 2. Ensuite je recommande de favoriser la communication par voie électronique. Pour rappel, en 2020, 93 % de la population suisse bénéficiait d'une connexion Internet. Certes une partie de la population, souvent âgée, souhaite conserver une communication par voie postale. Il s'agit d'une minorité, pour qui j'ai le plus grand respect et que nous devons continuer d'informer par les canaux d'information existants. Toutefois, nous devons également penser à la nouvelle génération, qui elle s'informe par d'autres biais que dans le Courrier de La Neuveville ou l'envoi de brochures dans la boîte aux lettres. De peur de nous couper d'une partie de la population nous risquons de délaisser les nouvelles générations. 3. Enfin, je préconise de sensibiliser d'avantage les habitants à l'élimination du vieux papier. Il s'agit d'un moyen simple sur lequel nous avons un effet de levier important. Certains instituts recommandent aux communes de mettre gratuitement à disposition dans la déchetterie communale un autocollant "publicité non-merci" à ses habitants. J'accepte donc la proposition du Conseil municipal de modifier la motion en postulat et suivrai avec attention les progrès réalisés afin d'être un exemple en termes de gestion durable et efficiente de nos ressources. »

Mme F. Maillat, PVN : « Le Parti les Verts vous propose d'accepter le postulat. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la transformation de cette motion en postulat et ledit postulat.**

16. Position CM et décision CG sur le postulat UDC (A. T. Gutmann) « Optimisation de la déchetterie » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Le Parti UDC constate qu'à la déchetterie les bennes contenant les matières recyclables, telles que le papier journal et le carton, contiennent souvent des déchets inappropriés. Ceci a pour conséquence que la revalorisation de ces produits est rendue plus difficile, car ils doivent être triés. D'autre part, la rémunération pour ces produits est amoindrie. Il demande que le Conseil municipal mette en place des affiches explicatives sur les différentes bennes afin d'éviter que des déchets inappropriés déclassent les produits "revalorisables". De plus, la page

"Comment gérer vos déchets" du MEMODéchets devrait être disponible comme flyer à la déchetterie, afin de pouvoir informer les utilisateurs. Des affiches avaient été réalisées et mises en place devant chaque benne en 2020. Avec le temps, ces affiches se sont dégradées ou ont carrément disparu. Le Conseil municipal chargera les responsables de la déchetterie de mettre à nouveau en place un affichage clair, afin d'informer les utilisateurs et de veiller à ce qu'il reste en place. Durant les horaires d'ouverture, du personnel est toujours présent sur place afin de guider les utilisateurs et réduire le risque que des déchets inappropriés soient déposés dans la mauvaise benne. Le Conseil municipal ne voit pas l'utilité de mettre à disposition des flyers à la déchetterie. En effet, chaque ménage le reçoit en début d'année. De plus, il est disponible en ligne sur l'application MEMOdéchets. Toutefois, une version agrandie sera affichée à la déchetterie. Parallèlement à ce qui précède, le Conseil municipal travaille sur l'amélioration de la déchetterie et sa gestion. Avec les mesures décrites ci-dessus, l'Exécutif est persuadé que les utilisateurs de la déchetterie seront mieux orientés vers les bennes correspondantes à leurs déchets. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat, ce qui va dans le sens de réaliser immédiatement les mesures décrites ci-dessus. Il propose de considérer ainsi ledit postulat comme étant réalisé. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. T. Gutmann, UDC : relève qu'il est satisfait de la réponse du Conseil municipal.

M. C. Voisard, PVN : « Le Groupe des Vert-e-s soutient le postulat de l'UDC et remercie son auteur. Tout ce qui peut concourir à améliorer le tri et la valorisation des déchets est bon à prendre. Toutefois, il ne s'agit, ici, que d'affiches et d'information au sens large. Nous souhaitons aller beaucoup plus loin. Nous nous réjouissons de savoir ce qu'il adviendra des points non encore réalisés suite à la motion du Parti socialiste qui avait été adoptée, à l'unanimité, par ce Conseil en juin 2020 et ce que contiendra le plan de gestion des déchets qui nous est annoncé. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat, qui est considéré comme réalisé.**

17. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / L. Longo) « La Neuveville : une commune 4.0 » (A. Kurth)

Mme J. Moeckli, vice-présidente, PSN : prend la direction des débats sous ce point, dès l'instant où le président va prendre part à la discussion.

Position du Conseil municipal : « La sécurité informatique est devenue un enjeu majeur pour les sociétés, les administrations et les utilisateurs privés. Le département des finances, responsable de l'infrastructure informatique, prend ces risques très aux sérieux et, avec l'aide de son partenaire informatique spécialisé dans la cybersécurité, mène ce combat au quotidien. À ce jour, le réseau fait l'objet d'un suivi au niveau de la sécurité et voici un certain nombre de mesures prises récemment : mise à niveau de tous les postes vers Windows 10, antivirus surveillé en permanence, mise en place d'un pare-feu « intelligent » capable de s'adapter aux nouveaux types d'attaques, renforcement et changement régulier des mots de passe, limitation des accès à distance uniquement depuis CH (interactions avec prestataires de services et VPN) ; exchange (mails) depuis l'UE, serveurs : retrait des serveurs v.2003, et mise à niveau Exchange 2010 vers 2013, mails : filtrage chez VTX en plus des filtrages internes (SPAM). Pour les mesures en cours, il est question d'une analyse des sites potentiellement à risque visités par les utilisateurs, d'une campagne de sensibilisation interne et d'un module de sensibilisation interactif (phishing, mot de passe...). Les services numériques, guichets virtuels, sont de plus en plus sollicités par nos citoyens. Pour élargir notre offre numérique, une refonte complète de l'architecture du site Internet www.laneuveville.ch est en cours. La création d'un groupe de travail, comme souhaité dans ce postulat, nous semble inadéquate pour des raisons de sécurité. Au vu de la refonte du site Internet ainsi que de la mise en ligne de nouveaux services virtuels adaptés aux besoins spécifiques d'une administration communale, comme des mesures effectuées et en cours, le Conseil municipal propose de rejeter le postulat. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève que la sécurité numérique est un enjeu majeur, par seulement pour la Commune, mais également pour des grands groupes, qui ont été attaqués cette année. Le postulat débattu au sein de Conseil municipal semblait aller un peu dans le sens inverse de

ce qu'il souhaitait. La proposition de création d'un groupe de travail ne leur semblait pas très adéquate. Il relève que c'est un sujet qui est suivi régulièrement en collaboration avec des professionnels de la cybercriminalité. Il ajoute qu'il tente de faire un suivi au niveau de la formation des employé-e-s communaux pour empêcher ou diminuer les risques. C'est une mission complexe et compliquée, qui va se faire sur du long terme. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, président, PLR : *« Au-delà du risque financier, le risque de réputation et de perte de confiance en cas de fuite de données sensibles aurait un impact majeur irréversible. Ce postulat souhaite uniquement protéger la commune et ses citoyens et quoi qu'il soit décidé ce soir, ce thème reviendra très certainement sur la table dans un futur proche. Au-delà de la problématique sécuritaire, notre commune peut probablement progresser en termes de digitalisation. Selon moi, cette thématique est un défi majeur du 21^{ème} siècle. Même si nous nous maintenons à jour, nous aurons toujours du retard en matière de cybercriminalité. Le risque zéro n'existe pas, mais anticiper et prévenir les problèmes nous permettent, en cas d'urgence, de savoir à quoi nous attendre. Ce postulat a pour but de prévenir les risques liés à une attaque virtuelle et mener une réflexion sur une marche à suivre en cas d'urgence. Notre commune compte une septantaine d'employés, une paralysie de notre système informatique durant plusieurs jours serait très grave pour l'organisation communale, sans compter les dommages collatéraux que cela créerait. Par ailleurs, le canton de Berne soutient et promeut la digitalisation des services communaux et cantonaux. Nous ne pouvons pas y échapper. De ce fait, une préparation est primordiale pour adapter au mieux l'administration et les habitants de la commune à ce changement. Un suivi continu ainsi qu'un rapport détaillé au Conseil général permettra une réflexion approfondie et transparente. C'est pour cela que nous souhaitons adapter notre postulat pour qu'il s'adapte au mieux aux besoins de la commune. »*

M. M. Cochet, PLR : *« C'est un regret de constater que sur un sujet aussi sensible et prioritaire, le Conseil municipal se satisfait d'une réponse lacunaire en préférant fermer un œil et regarder ailleurs avec le second. Cette position démontre au mieux un manque d'information, au pire un excès de confiance. Je suis conscient de la dureté de ces propos, mais un électrochoc me semble indispensable pour le bien de notre commune. Oui, un certain nombre de mesures ont été prises. Heureusement, car nous parlons de la sécurité de notre commune et de ses citoyens. Faisons-nous ce qu'il faut pour être irréprochables sur un sujet d'actualité aussi sensible devant être géré de manière professionnelle ? Permettez-moi d'en douter. L'utilisation de l'e-mail par le personnel de l'administration est probablement le plus grand risque actuel. En effet, il s'agit de la porte d'entrée habituelle pour les criminels. En lisant la réponse du Conseil municipal, je ne me sens pas rassuré. Le 18 novembre a eu lieu une séance d'information à l'attention de communes vaudoises sur le thème des attaques informatiques. Sur les près de 80 communes représentées, à la question "Qui pense être bien protégé dans sa commune ?" Personne n'a levé la main. Pour rester en terre vaudoise, en mai dernier, la ville de Rolle (5'000 habitants) a subi une attaque. Pour rappel, des numéros AVS, des carnets de notes d'élèves, des rapports d'évaluation sur les employés de la commune, et même une tentative d'arrangement fiscal de la part d'une multinationale se sont retrouvées en ligne plusieurs mois à la suite du piratage du système informatique. La Municipalité avait ensuite reconnu avoir sous-estimé la gravité du potentiel d'utilisation des données volées. Les autorités reconnaissent une certaine "naïveté" dans la gestion de ce dossier. La police cantonale bernoise a édité un document en collaboration avec le Centre national pour la cybersécurité et le Réseau national de sécurité, l'Office d'information et d'organisation du canton de Berne, l'Association des communes bernoises et l'Association des Communes Suisses. Cette brochure, qui a été remise en début de semaine aux différents responsables de fraction s'appelle "Prévenir les cybercrimes, Guide à l'intention des communes". Les informations qui y figurent donnent aux communes (petites et moyennes) des recommandations concrètes sur la manière de se protéger de la cybercriminalité et de réagir en cas d'attaque. Dans ce guide, il y a notamment un aide-mémoire composé de 45 questions, toutes pertinentes, afin de savoir si notre commune est bien protégée contre les cyberattaques qui traite les thématiques suivantes : tâches, compétences, responsabilités, sensibilisation du personnel administratif et des membres de milice, directives de protection des données, directives sur les mots de passe et administration des utilisateurs et contrat avec le prestataire informatique. Merci d'ajouter le lien au procès-verbal, afin que les citoyennes et citoyens qui le souhaitent puissent mettre en parallèle les recommandations en vigueur et la réalité du terrain (<https://bit.ly/3I2iYAa>). Le sujet étant tellement important et afin d'avancer rapidement, je souhaite modifier le postulat de la manière suivante. Je propose donc de retirer la notion de "groupe de travail", qui semble moins pertinente, et souhaite que la commune prenne connaissance du guide édicté à son intention et l'applique autant que possible et de manière proportionnée à brève échéance. Cela permettra d'avoir une réflexion sur cette thématique*

plus qu'actuelle et de fournir prochainement un rapport plus complet au Conseil général à propos de la stratégie de la commune. »

Mme V. Stöpfer, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois suit les conclusions du Conseil municipal. La sécurité numérique est un sujet technique et délicat, il doit être confié à des personnes hautement qualifiées. On ne donne pas ces compétences à un groupe de miliciens. Le Parti socialiste neuvevillois propose de refuser ce postulat. Néanmoins, nous proposons de l'accepter avec la modification proposée par M. C. Cochet. »

M. C. Nicolet, FOR : constate que, malgré tous les efforts qui sont et pourront être mis en place, il va être extrêmement difficile de se protéger contre les attaques de pirates. Il relève que, lors d'une attaque dans une société, le constat est que les données volées, pour le 90 %, n'avaient rien à faire sur le serveur hacké. Il recommande, au nom du groupe Forum, de faire un grand ménage, dès que possible, des données stockées sur les serveurs de la commune et de maintenir ce qui est strictement nécessaire à son bon fonctionnement. Le reste de ces données doivent être archivées.

M. S. Flückiger, PVN : « Les Vert-e-s La Neuveville recommandent d'accepter le postulat tel que modifié. Nous demandons que le Conseil municipal mette en œuvre les mesures contenues dans le document qui a été cité, tel que proposé par l'auteur du postulat. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : remercie pour cet échange. Il indique qu'il peut imaginer travailler avec le document cité par M. Cochet et demande de lui donner des pistes claires, afin de procéder à un nettoyage et avoir cette check-list. Il propose de présenter l'avancée d'ici 6 mois au plus vite, afin de faire le point sur l'avancement au niveau de la sécurité informatique au sein de l'administration communale. Dans ce sens, il propose d'accepter ce postulat avec la modification indiquée par M. Cochet.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat duquel est retirée la proposition de création d'un groupe de travail.**

18. Position CM et décision CG sur le postulat PSN (J. Moeckli / A. Wingo) « Des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants » (A. Kurth)

M. L. Longo, président, PLR : reprend la direction des débats.

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal propose d'accepter le postulat et de scinder sa prise de position en deux phases : 1. Etudier la possibilité d'installer des tables de change à des points stratégiques, ainsi que leur mise en place d'ici le 30 juin 2022. 2. Prendre en compte les besoins cités dans ce postulat dans le cadre du projet de réaménagement de la place de la Gare. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter ce postulat. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : indique qu'il va entreprendre une petite étude de faisabilité pour trouver des endroits adéquats pour l'allaitement et informera sur le déroulement des investigations. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour son développement. Nous sommes satisfaits de sa proposition de scinder sa prise de position en deux phases. Nous espérons que les tables de change pourront ainsi être installées à La Neuveville d'ici l'été prochain, afin d'améliorer le quotidien et le bien-être des jeunes enfants et des personnes qui participent aux soins de ceux-ci. Ainsi, nous recommandons aux membres du Conseil général d'accepter ce postulat. »

Mme S. Mamie, PVN : « Soucieux d'offrir un meilleur accueil aux familles à La Neuveville, le Parti Les Vert-e-s soutient la position du Conseil municipal et propose d'accepter ce postulat pour des espaces publics mieux adaptés aux soins des jeunes enfants. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 32 voix positives et 1 voix négative, le Conseil général approuve ce postulat.**

19. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat / R. Mamie) « Espace de détente aux Prés-Guëtins » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : *« Le Parti Les Vert-e-s La Neuveville demande au Conseil municipal de présenter un projet d'utilisation du nord de la parcelle 127 (au nord du jardin communautaire). Ce projet sera orienté dans le sens d'un espace de détente vert avec lieux d'agrément à disposition du public. Ce projet pourrait inclure la partie routière du chemin des Prés-Guëtins, jouxtant le Collège du district, dans le sens d'y créer une zone commune conviviale et sécurisée. Ce postulat relève que la partie nord de la parcelle 127 a tout d'abord été aménagée en place de jeux. Lors de la construction du nouveau bâtiment de l'école primaire, la parcelle a été utilisée pour l'installation de classes provisoires. Suite à leur démontage, un projet comprenant un jardin communautaire ainsi qu'un parking a été développé. Le parking n'a pas pu être construit en raison de sa position dans le périmètre ISOS définissant la ceinture de vignoble au-dessus de l'agglomération historique. Par contre, un jardin communautaire a été réalisé par l'association formée à cet effet, à la suite de la signature d'une convention en novembre 2018. La partie de la parcelle qui n'est pas utilisée par le jardin communautaire est actuellement traitée en prairie fauchée tardivement, afin de favoriser la biodiversité. Dans le cadre de ses séances, la commission de la gestion du territoire a proposé de développer un projet d'aménagement de cette parcelle. Les membres de la commission, représentant chaque parti politique, ont déjà pu faire part de leurs attentes et de leurs vœux pour ce terrain lors de la séance du 22 juin 2021. Ils sont, du reste, surpris de ce postulat, compte tenu du travail effectué en commission et de l'accord de ne pas déposer d'intervention parlementaire sur le sujet au Conseil général. Il est maintenant prévu de mettre en forme les aménagements proposés sur un plan et d'en discuter lors d'une prochaine séance. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter tout de même le postulat et de continuer de développer le projet d'aménagement dans le cadre de la commission de la gestion du territoire. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que ce sujet a été discuté en commission de la gestion du territoire, au début de cette année, sous l'impulsion de Mme Odyle Andrey du Parti libéral-radical. Le Conseil municipal recommande d'accepter ce postulat, afin que la commission continue ce travail déjà engagé. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Mamie, PVN : *« Les auteurs du postulat prennent connaissance avec satisfaction de la proposition du Conseil municipal d'accepter "tout de même" son postulat. Pour ce qui est du "tout de même", ils ont pris note de la remarque indiquant la surprise du Conseil municipal et de la commission sur le principe du dépôt de ce postulat, au motif que cette question est sur la table de la commission. A ce propos, les auteurs du postulat souhaitent rappeler que les mêmes autorités avaient convaincu, en 2017, le Conseil général de construire des places de parc sur cette parcelle. Les auteurs du postulat ont besoin d'être rassurés et assurés que le destin de cette parcelle reste bien un but de lieu de détente et d'espaces verts à disposition du public. Les auteurs du postulat précisent qu'ils n'ont pas pu obtenir de détails sur les intentions de la commission sur cette question. Les auteurs du postulat ont constaté, comme écrit dans le message, que cette parcelle est actuellement traitée en prairie fauchée tardivement, ce qu'ils considèrent comme satisfaisant en l'état. Les auteurs du postulat se réjouissent de prendre connaissance des idées de la commission et du Conseil municipal sur ces projets d'aménagement et se tiennent à disposition pour le cas où l'inspiration viendrait à manquer. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : soulève que M. Cyprien Louis, du Parti Les Vert-e-s, fait partie de la commission de la gestion du territoire. Il s'étonne qu'il n'ait pas transmis aux membres de son parti les informations sur ce qui se discute au sein de cette commission. Il demande si M. Cyprien Louis souhaite s'exprimer.

M. C. Louis, PVN : indique qu'il a transmis les informations à son parti.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 32 voix positives et une abstention, le Conseil général approuve ce postulat.**

20. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles » (A. Kurth)

Position du Conseil municipal : « Les perspectives d'évolution démographique dans le canton de Berne correspondent à la moyenne suisse pour la période 2020 à 2050. La population va continuer à augmenter, mais sa croissance ralentira à partir de 2035 ceci pour deux principales raisons : le recul de l'immigration et le vieillissement de la population. À ce niveau, la forte augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans est flagrante, quel que soit le scénario. Conséquence logique : la différence entre les naissances et les décès passera en négatif, au mieux à des valeurs proches de l'équilibre. Attractivité d'une ville (liste non exhaustive) :

- L'habitat : accessibilité et des conditions d'habitat favorables, qualité de l'environnement, disponibilité en terrain
- Trafic pendulaire : accessibilité facilitée (à vélo, park&ride)
- Éducation scolaire
- Prestations de santé : dentistes, médecins
- Prestations culturelles : zone piétonne, fête du vin, théâtres
- Prestations sociales : crèche, école à journée continue
- Prestations sportives : club de sports, infrastructures techniques
- Environnement : qualité de vie en général
- Les finances publiques : quotité d'impôt, incitation financière

L'étude souhaitée dans ce postulat, doit aller bien au-delà d'une simple réflexion du Conseil municipal. Il s'agit d'une réflexion de fond sur notre société et son mode de fonctionnement futur. Avec ce postulat, le Conseil municipal souhaite mobiliser le Conseil général dans son ensemble pour plancher sur ce projet ambitieux et rendre la Commune attractive pour les familles. Proposition : Chaque parti politique étudie les possibilités, afin de rendre la Commune plus attractive pour les familles. Les chefs de fractions se chargeront d'en faire une synthèse et un rapport qui sera présenté au Conseil municipal avant le 30 juin 2022. Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie les auteurs de ce postulat et recommande son acceptation avec la proposition de travail mentionnée ci-dessus, c'est-à-dire l'implication des partis politiques dans leur ensemble et non seulement d'un groupe de travail constitué de représentants de ces partis. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève que c'est une belle possibilité de travailler en interpartis. Le sujet est vaste et ne s'arrête pas à la simple fiscalité d'une commune. Au vu de ce qui précède, il recommande d'approuver ce postulat. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme K. Aeschlimann-Blaser, PLR : « Au nom du Parti libéral-radical, nous remercions le Conseil municipal pour la recommandation de l'acceptation du postulat "La Neuveville, une commune attractive pour les familles". Effectivement, La Neuveville étant une agglomération d'importance "réduite à moyenne", les conséquences d'évolution démographique vieillissante et d'une diminution des naissances entravent d'autant plus les services publics et autres infrastructures à disposition de la population. Ce n'est pas seulement l'enseignement qui en pâtirait, mais toute la vie locale et les services dont nous bénéficions. C'est pourquoi, nous remercions le Conseil municipal de prendre en compte notre postulat et d'amener chaque parti à mener une réflexion de fond quant à l'avenir de notre ville et d'en définir les lignes directrices. Si nous désirons une ville qui vit encore mieux, nous devons encourager l'arrivée de nouvelles familles. »

M. A. Guillaume, FOR : « Je salue le postulat du Parti libéral-radical et le soutiens, car je suis également pour les familles. Toutefois, je me permets une remarque : en 3 séances du Conseil général, 15 motions, 10 postulats et 7 interpellations ont été déposés. A raison de 3 heures par réponse, pour qu'elles soient correctes et bien documentées, cela représente 96 heures de travail, soit 12 semaines pour un/e conseiller/ère municipal/e à 20 %. Bien sûr, le dépôt d'une motion est un droit fondamental en démocratie, et je ne le conteste pas. Mais passer un quart de l'année à répondre à des demandes, est-ce vraiment une utilisation efficace du temps d'un/e conseiller/ère municipal/e ? Du côté de Forum, nous avons choisi de ne pas déposer de motions pour ce début de législature, afin de permettre à nos conseillers/ères municipaux/ales et notre maire de se concentrer sur les dossiers qui vont donner une orientation à notre commune pour les prochaines années. Nous en avons eu une présentation claire dans le programme de législature. J'invite tous mes collègues du Conseil général et tous les partis à fixer des priorités dans leurs interventions, comme vous venez de le demander au Conseil municipal, et à travailler les éléments dans les commissions, afin d'avoir un véritable dialogue

entre les autorités communales et le Conseil général. On l'a vu sur différents points ce soir, on peut plus facilement clarifier nos positions en échangeant en commission qu'en s'envoyant des motions et des postulats à la figure. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve ce postulat.**

21. Rapport CM en réponse à la motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *« Dans sa motion déposée le 31 mars 2021, le PLR La Neuveville demande au Conseil municipal que la sécurité des usagers du chemin des Rives soit assurée. Notamment concernant le "S" juste après la buvette du débarcadère. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 17 mai 2021. Le service de la gestion du territoire a commandé trois panneaux indiquant "Cyclistes ralentissez !" qui seront posés de chaque côté du "S", mais aussi à proximité de la buvette du débarcadère où les vélos roulent également vite et où il y a aussi un danger. Le service de la voirie a réalisé un marquage au sol sous forme de triangles de chaque côté du "S". Il a également réalisé un marquage au sol à la sortie du passage inférieur de la Coop, afin de sensibiliser les cyclistes. La demande formulée dans cette motion est ainsi réalisée. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que les mesures sont en place. Il s'agira maintenant d'observer les résultats et d'agir en conséquence, si d'autres mesures viennent à être nécessaires.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

22. Rapport CM en réponse à la motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *« Dans sa motion déposée le 31 mars 2021, le Parti Les Vert-e-s La Neuveville demande au Conseil municipal de mettre en place les plaquettes "Ne polluez pas nos eaux" proposées par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA). Il demande également à la Municipalité de devenir membre de cette association. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 17 mai 2021. Le service de la gestion du territoire a fait une demande d'admission comme membre VSA, demande qui a été acceptée en août 2021. De plus, 200 plaquettes ont été commandées. Elles seront posées par le service de la voirie cet hiver à proximité des grilles raccordées au réseau des eaux claires. La demande formulée dans la motion est ainsi réalisée. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : annonce que les premières plaquettes sont en place. Elles ne tiennent pas. La voirie va y remédier ces prochains jours.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

23. Rapport CM en réponse à la motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes » (C. Frioud Auchlin)

Rapport du Conseil municipal : *« Cette motion a été acceptée par le Conseil général le 16 juin dernier. Au moment de procéder à l'inscription de la Commune sur le site d'easyvote, nous avons eu connaissance d'une proposition du Conseil du Jura bernois (CJB) qui entend promouvoir ce service dans l'ensemble du Jura bernois. Ainsi, il a été décidé de monter dans ce train. A ce jour, nous attendons des instructions de la part du CJB sur la suite à donner pour pouvoir informer nos jeunes citoyennes et citoyens de l'existence de cet outil de communication. La motion est ainsi réalisée. »*

Mme C. Frioud Auchlin, maire : indique que la commune a profité de l'opportunité proposée le Conseil du Jura bernois.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

24. Rapport CM en réponse au postulat PSN (P. a Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique » (A. Louis)

Rapport du Conseil municipal : « La motion "Dynamiser la promotion touristique" a été déposée au Conseil général le 31 mars 2021 par le Parti socialiste neuvevillois. Cette motion a été transformée par la suite en postulat, lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2021. Ci-après quelques précisions concernant Jura Bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral. En préambule, il est nécessaire de préciser que Jura Bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral soutiennent de leur expertise des projets à travers la promotion, l'encadrement, le consulting, etc.. Ces organisations ne mettent, en général, pas sur pied de projets complets. Il est donc nécessaire que des privés ou la Municipalité entament des projets pour pouvoir les faire intervenir. Par ailleurs, si Jura Bernois Tourisme englobe tous les aspects du tourisme, ce n'est pas le cas du Parc régional Chasseral qui soutient des projets plus spécifiques. Ainsi l'implication de ces partenaires peut varier considérablement en fonction de la nature du projet. La pandémie de coronavirus a frappé de plein fouet les acteurs dépendant du secteur du tourisme. Restaurateurs, lieux culturels, historiques et autres, de par les différentes restrictions sanitaires, ont vu leurs entrées diminuer parfois drastiquement. Une relance touristique peut, en partie, pallier ce manque à gagner et en particulier encourager le public à fréquenter à nouveau ces établissements. Suite à la transformation de la motion en postulat, nous avons mis sur pied un groupe de travail "Tourisme" composé de : Mme Stéphanie Von Dach; Mme Adele Wingo; M. Luca Longo; Mme Karin Aeschlimann-Blaser; M. Aurèle Louis. Ce groupe de travail a pour but, tout d'abord, d'apporter des pistes de réponses au postulat du Parti socialiste neuvevillois mais aussi, par la suite, de chapeauter le développement touristique de La Neuveville. Plusieurs voies de développement sont en cours d'élaboration comme la création d'un "Parcours 3 jours" et comment inciter nos touristes à séjourner plus longtemps qu'une seule nuit ? L'idée est de développer un programme sur trois jours adapté aux différentes clientèles et aux aléas météorologiques. Il inclurait ainsi des propositions d'activités, les événements agendés ainsi que diverses informations nécessaires. Ce petit feuillet serait réadapté en fonction des saisons et mis à disposition des hôtels, des chambres d'hôte et de Jura bernois tourisme. Par ailleurs, il contiendrait des propositions de balades thématiques (historique, vin, sorcière, etc.). Inspiré d'initiatives déjà présentes dans d'autres villes, la Carte d'Hôte serait un petit fascicule remis à toute personne réservant au moins une nuitée. Ce dernier proposerait des réductions intéressantes pour les restaurants, lieux de culture et de loisirs partenaires (du type "2 entrées pour le prix d'une au Ciné2520", ...). Il serait par ailleurs intéressant d'avoir une discussion avec les cars postaux pour d'éventuelles réductions sur les transports publics. Jura Bernois Tourisme, à travers sa commission des communes (dont M. Aurèle Louis fait partie), s'intéresse depuis peu au développement d'une carte d'hôte sur le territoire du Jura bernois. La commission propose de collaborer avec Jura Bernois Tourisme sur la réalisation de cette carte d'hôte. La balade de la sorcière est un de nos attraits touristiques majeurs. Il nous semble nécessaire de regrouper toutes les activités périphériques (Ateliers de la Sorcière, Graines de Curieux, contes, activités variées, ...) à celle-ci afin d'avoir une communication beaucoup plus claire et concise pour les personnes intéressées. Parallèlement, certains panneaux doivent être changés, car devenus illisibles. L'idée est de remettre au goût du jour cette balade. Les principaux acteurs (SDN, Graines de Curieux, Ateliers de la Sorcière) ont été approchés et désirent s'investir dans cette démarche. Au niveau du développement de la visibilité sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook, une grande partie de la communication passe aujourd'hui par les réseaux sociaux. Malheureusement, il n'y a pour le moment pas de compte ou de page regroupant les activités à La Neuveville. Nous proposons d'en créer une et de donner un accès "éditeur" aux différentes sociétés neuvevilloises. Chacune d'elles pourra ainsi promouvoir ses événements et les ajouter au calendrier des événements de la page. Par extension, plusieurs projets sont déjà en cours ou sont réalisés et vont dans le sens du postulat, notamment la restructuration du bureau touristique (en partenariat avec la SDN et Jura Bernois Tourisme). Ce projet est en cours. Le projet d'exposition de M. Daniel Schär sur le chemin des vignes (en partenariat avec Jura Bernois Tourisme) est réalisé. Une réflexion est menée sur l'avenir du Schlossberg (en partenariat avec Jura Bernois Tourisme et le Parc régional Chasseral). Ainsi, ce postulat se réalise. »

M. A. Louis, conseiller municipal : informe qu'il souhaite continuer à développer les axes mentionnés dans le rapport.

Mme C. Frésard, PSN : remercie au nom du Parti socialiste neuvevillois, le Conseil municipal pour la rédaction du rapport et se dit particulièrement intéressée par les idées contenues dans celui-ci. Elle remercie également les personnes qui se sont annoncées pour participer au groupe de travail et se réjouit de lire prochainement le résultat de leurs réflexions.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

**25. Rapport CM en réponse au postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville »
(C. Ferrier)**

Rapport du Conseil municipal : « Dans son postulat déposé le 31 mars 2021, le Parti Les Vert-e-s La Neuveville demande au Conseil municipal de présenter un projet de crédit d'étude visant à établir un plan vélo pour la Commune, ainsi que la possibilité d'accueillir une station de vélos libre-service et des bornes de recharge pour les vélos électriques. Ce postulat a été approuvé par le Conseil général dans sa séance du 16 juin 2021. Le Conseil municipal a inscrit au budget 2022 un montant de CHF 20'000.- nécessaire à l'étude d'un plan vélo. En fonction du projet, un crédit d'investissement sera demandé au Conseil général pour la réalisation des mesures. Une demande d'offre sera adressée à plusieurs bureaux spécialisés dans le domaine de la mobilité douce au début de l'année 2022. L'étude sera effectuée à la suite. Le postulat sera ainsi réalisé. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter à ce rapport.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

26. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville » (A. Schleppey)

Rapport du Conseil municipal : « Dans le cadre de ce projet et dans un premier temps, le service de l'équipement a mandaté l'entreprise Planair SA dans le but d'établir un état des lieux concernant la stratégie énergétique de La Neuveville. Ceci afin de pouvoir clairement évaluer l'ensemble des paramètres qui constitueraient la voie vers une labellisation "Cité de l'énergie" de notre Commune. Cette démarche est en cours, mais les résultats ne sont pas encore connus. Le résultat obtenu par l'étude susmentionnée devra nous permettre d'acquérir une meilleure perspective de ce qui est envisageable dans le domaine de cette stratégie énergétique et les facteurs qui en sont les composants fondamentaux. Le cas échéant, nous pourrions alors prendre la décision de nous engager dans un processus de ce type, à moyen et à long terme, et d'en analyser les conséquences importantes. Cette problématique est complexe et demande une analyse approfondie. Nous en informerons le Conseil général dès que cette première phase d'analyse aura été traitée et ouvrira la suite de la démarche. »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : informe que c'est un rapport intermédiaire du Conseil municipal en réponse au postulat de M. L. Longo. Cette démarche importante est en cours. La suite du travail nécessaire au développement de ce postulat est complexe. Ce projet demande une étude approfondie et cela est en cours. Il informe qu'une entreprise a été nommée, afin de les aider dans ce travail.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

27. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2022

M. L. Longo, président, PLR : demande aux partis de donner leurs propositions pour la composition du bureau du Conseil général pour l'année 2022.

Mme H. Wingo, PSN : le Parti socialiste neuvevillois propose la candidature de Mme Joëlle Moeckli au poste de présidente.

M. A. Guillaume, FOR : le Parti Forum, propose la candidature de Mme Céline Känel, au poste de vice-présidente.

Mme C. Louis, PVN : le Parti Les Vert-e-s propose M. Richard Mamie comme 1^{er} scrutateur.

M. A. T. Gutmann, UDC : propose sa propre candidature comme 2^e scrutateur.

M. L. Longo, président, PLR : propose de voter les propositions en bloc.

Sans opposition, le Conseil général décide d'appliquer ce processus.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la composition suivante du bureau du Conseil général pour 2022 :

Présidence : Mme Joëlle Moeckli, PSN

Vice-présidence : Mme Céline Känel, FOR

1^{er} scrutateur : M. Richard Mamie, PVN

2^e scrutateur : M. Tony Gutmann, UDC

M. L. Longo, président, PLR : félicite les membres du bureau pour leur élection et souhaite une bonne présidence à Mme J. Moeckli.

28. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion UDC (T. Gutmann) « Projet St-Joux »
- Motion PVN (C. Voisard) « Déclarer l'urgence climatique »
- Motion PLR (M. Cochet / A. Honsberger) « Actualisation des subventions »
- Motion FOR (C. Nicolet) « Prenons soin du poumon de La Neuveville »
- Postulat FOR (C. Känel) « Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques »

Développements :

- **Motion UDC (A. T. Gutmann) « Projet St-Joux »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PVN (C. Voisard) « Déclarer l'urgence climatique »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PLR (M. Cochet / A. Honsberger) « Actualisation des subventions »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion FOR (C. Nicolet) « Prenons soin du poumon de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat FOR (C. Känel) « Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

29. Questions simples et traitement

M. F. Teutsch, PLR : « *Maintenant que nous avons modernisé les vieilles stations transformatrices, est-ce que la coupure de courant de la mi-journée pourrait être supprimée ? Est-ce que le pic de midi existe vraiment encore avec la perte de la traditionnelle "pause de midi" influencée par les changements sociétaux de ces dernières années ?* »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : répond que cette question est totalement logique et pertinente d'autant plus que l'augmentation du photovoltaïque est présente. Une réponse précise sera donnée lors de la prochaine séance du Conseil général.

M. F. Teutsch, PLR : « *Suite aux travaux sur le chemin des Marnins et particulièrement sous le sous-voies de Poudeille, j'ai constaté que le chemin était particulièrement exigü et pas très praticable. Est-ce que les services de secours (service du feu, ambulances) sont assurés, même avec cet accès difficile, et sont-ils au courant de ces modifications ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : répond que cette préoccupation a également été soulevée par le Conseil municipal et qu'il a tenté de prendre contact avec le chef de projet des CFF, M. Philippe Cornaz. Nous n'avons pas réussi à le joindre. Une réponse sera apportée aussi vite que possible. Elle indique qu'elle ne va pas attendre le prochain Conseil général pour y répondre.

Mme H. Wingo, PSN : « *Quels sont les bâtiments communaux, potentiellement transformables pour augmenter les appartements à loyer modéré ?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond qu'il y a 9 appartements à loyer modéré au sein des bâtiments communaux. Pour l'instant, aucun autre bâtiment n'est disponible pour en proposer d'autres.

Mme A. Wingo, PSN : « *La piscine thérapeutique du Foyer SMT joue un rôle important dans notre commune parce qu'elle reçoit nos écoles, aussi nos thérapeutes, qui procurent des soins ainsi que l'aquagym, les bébés nageurs qui font de la sensibilisation pour éviter les noyades. Nous avons appris que la piscine du SMT va fermer ses portes à partir de juin 2022 et nous aimerions savoir quelles sont les mesures qui vont être prises par la commune de La Neuveville pour garder l'accès à ces différents besoins essentiels et certains obligatoires ?* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : rappelle que c'est une piscine privée, qui appartient au SMT et qui la met gracieusement à disposition depuis des dizaines d'années tant des privées, que des thérapeutes ou autres. Elle informe qu'elle va rencontrer le 8 décembre prochain le conseil d'administration du SMT avec ses deux collègues maires de Douanne et Gléresse dont les écoles bénéficient aussi de cette installation. Elle souhaite connaître à cette occasion les pistes qui pourraient être envisagées pour cette piscine, sachant qu'il y a des travaux conséquents de remise en état et que le SMT ne peut pas les assumer seul. Elle indique qu'elle redonnera des nouvelles à ce sujet ultérieurement.

M. C. Voisard, PVN : « *Le Conseil municipal prévoit-il l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics non encore équipés ?* »

M. A. Schleppey, conseiller municipal : répond que ce projet n'est pas nouveau pour le service de l'équipement. Il faut encore s'approcher des autorités communales pour la disposition des toits utilisables et la surface à disposition. La mise en œuvre est un projet mené par la commission de l'équipement, qui rendra une information dans le cadre du Conseil général dès que ce sujet sera mieux travaillé.

M. A. Louis, conseiller municipal : prend la parole afin donner des informations relatives à la question posée par M. R. Mamie lors de la dernière séance du Conseil général concernant les horaires de la piscine du Landeron. Il informe avoir été informé par les autorités de la Commune du Landeron, qu'elles vont décaler l'ouverture de la piscine d'une semaine et fermer une semaine plus tard.

30. Communications

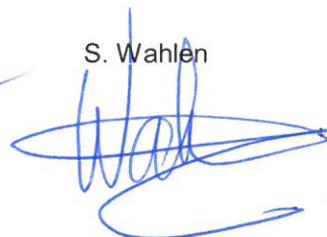
Mme C. Frioud Auchlin, maire : souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

M. L. Longo, président, PLR : rappelle aux membres du Conseil général qu'ils doivent s'approcher ce soir de M. D. Honsberger, administrateur des finances, pour toucher leurs jetons de présence. Il informe que le Syndicat des eaux TLN a commencé les travaux de construction de la Brunnmühle. La phrase 1 a débuté, il y a deux semaines et demi environ par la consolidation de la paroi rocheuse et du sol. Elle se déroulera jusqu'en février 2022. Ensuite, il indique que le bureau du Conseil général a été invité mardi soir au Rathaus à Berne par M. Hervé Gullotti, président du Grand Conseil bernois, à l'occasion de la Journée du Bilinguisme. Il transmet aux membres du Législatif neuveillois les remerciements de M. Gullotti pour leur implication au niveau local. Il poursuit en informant que, grâce à

l'aide de Mme Catherine Frioud Auchlin, maire, un bon a été offert à la Commune du Landeron, pour l'acquisition d'un arbre. Ceci est un cadeau symbolique à la commune voisine, afin de remercier ses autorités d'avoir accueilli durant une année les séances du Conseil général au C2T. Il espère que cela se fera de manière concrète et physique quand le temps le permettra et que la situation sera propice à cette célébration. Il transmet les dates 2022 des séances du Conseil général, qui se tiendront les 23 mars, 23 juin 2022, 5 octobre 2022 et 7 décembre 2022. Puis, il déclare : « Avant de clore pour une dernière fois en 2021 notre Conseil général, j'aimerais vous remercier chaleureusement pour cette année de présidence. Une année où j'ai eu beaucoup de plaisir à diriger les séances de notre législatif et à représenter les citoyennes et citoyens neuvevillois. Je ne vous cache pas que l'appréhension était au rendez-vous en début d'année, mais elle s'est vite dissipée au fur et à mesure que les premières prises de parole et votes s'effectuaient. C'est qu'il faut bien vous suivre, chères conseillères et chers conseillers. Entre les monologues, les votes hésitants, le respect du règlement, les voyages des micros et les autres modifications spontanées de motions, l'exercice relève parfois de l'équilibrisme. Mais quelle année 2021 ! Entre deux vagues de Covid-19, La Neuveville a quand même pu rénover ses stations transformatrices, a participé à la vaccination du Canton de Berne, a subi une crue, puis une décrue, s'est baladée de cave en cave, a dansé quelques heures à la Zone piétonne, a pu découvrir ses talents locaux au Café-Théâtre de la Tour de Rive, a souhaité la bienvenue à ses nouveaux habitants, a déambulé dans les marchés locaux, a accueilli une régata, a couru sur ses pavés, et bien d'autres choses mais, et cela relève du miracle, La Neuveville a même pu se parer de quelques décorations de Noël ; même en 2021. Tout ceci pour vous dire à quel point notre cité est dynamique. Je vous remercie de vous engager politiquement pour elle et je remercie toutes les personnes de l'ombre qui s'engagent et offrent leur temps dans une société, une association, un club sportif au niveau local. Je souhaite aussi remercier sincèrement l'administration et les employé-e-s de notre commune. Une petite commune, qui a tout d'une grande ville. En particulier, les personnes qui ont pris part à nos séances extra-muros du Landeron et à leurs organisations depuis l'année 2020 et jusqu'en juin dernier. Je ne pourrai partir de l'estrade l'esprit serein sans saluer l'excellente collaboration que j'ai pu avoir depuis deux ans maintenant avec la Chancellerie. Mme Sophie Wahlen et M. Vladimir Carbone, vous avez été d'une aide et d'un soutien précieux. Cette collaboration, je la souhaite à chaque président et présidente du Conseil général. Sophie, pour ta patience rédactionnelle à rédiger des heures voir des jours nos procès-verbaux à retranscrire le tout pour la population neuvevilloise. Vladimir, pour tes connaissances historiques de la commune et des procédures pour être au plus juste dans le fonctionnement de notre bureau. Merci aussi d'avoir eu de la patience face à un jeune et impétueux président comme moi et au plaisir de continuer cette législature depuis l'assemblée l'année prochaine. » Il termine en rappelant de transmettre les interventions parlementaires à la chancellerie municipale, afin de permettre une rédaction du procès-verbal la plus juste possible.

La séance est levée à 20h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

L. Longo  S. Wahlen 



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 NOV. 2021					
ADM	SEC	EQU	G/E	INS	LCI	SEC	SCC
x							
AVS	CAJ	PH	CM	<input checked="" type="checkbox"/>			

Conseil général du 2 décembre 2021

Motion

Projet St. Joux

Résumé

Projet de construction St. Joux 3./5./7. Solution pour le parcage zone de St.Joux

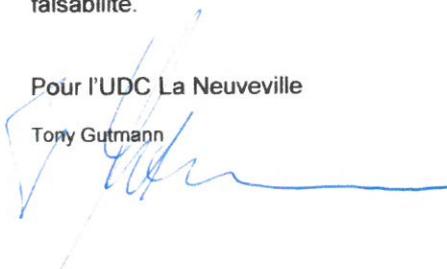
Développement

ATEMIS qui gère les anciens bâtiments FRIFRI repris en son temps par le groupe FRANKE a, par un concours d'architectes, organisé par l'entreprise générale Halter, présenté un projet de nouvelle construction sur ce site. Soit des appartements, une partie artisanale / magasins au rez de chaussé ainsi que d'un parking souterrain. Vue les problèmes de parcage pour les manifestations ainsi que lors de la saison estivale, l'UDC propose que la municipalité de La Neuveville participe à ce projet afin de construire un parking souterrain dans le cadre de cette construction. Le problème de parcage pourrait être résolu de façon élégante et à coûts raisonnables en construisant en même temps dans le cadre du projet St Joux ce parking souterrain aux abords de cette zone de sports et loisirs.

Nous demandons au Conseil Municipal de prendre contact avec l'entreprise Halter afin de soumettre cette proposition de partenariat au parking souterrain afin d'évaluer sa faisabilité.

Pour l'UDC La Neuveville

Tony Gutmann





Municipalité de La Neuveville							
Recu		20 NOV 2021					
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LCI	SEC	SOG
X							
AVS	C&J	PH	CM	X			

Conseil général 2 décembre 2021

Motion

Déclarer l'urgence climatique

Résumé

Face aux sombres perspectives climatiques, le Conseil municipal est chargé de déclarer l'urgence climatique. Ce faisant, il devra veiller à ce que les actes et projets municipaux prennent systématiquement en compte l'impact environnemental et climatique dans leur évaluation.

Développement

Les démonstrations des effets négatifs du réchauffement climatique se multiplient, quand bien même les bonnes résolutions nécessaires au plan mondial peinent – pour ne pas dire plus – à être prises. Dans notre canton, le peuple a largement approuvé l'article constitutionnel sur la protection du climat le 26 septembre dernier. Cet article a été fortement plébiscité par les citoyennes et citoyens de La Neuveville, avec près de 74% de oui, l'un des meilleurs scores communaux.

Face à l'urgence et conscients de notre haute responsabilité vis-à-vis des générations futures, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre la mise en œuvre de cet article climatique, même s'il aura des implications au niveau communal. Nous demandons que sans attendre, l'urgence climatique soit déclarée à La Neuveville. Cette déclaration vise à donner un signal fort à la population, aux autorités et à l'administration communales, afin que l'impact climatique et environnemental des décisions prises à chaque niveau soit systématiquement évalué, au même titre que l'impact budgétaire. Il s'agit donc de reconnaître que la protection du climat est un enjeu majeur et vital et que la commune doit s'engager dans ce sens, dans tous les domaines de sa compétence, en particulier l'énergie, la biodiversité, la mobilité, la gestion du territoire ou encore les finances.

Pour les Vert.e.s La Neuveville

Clovis Voisard



Conseil général du 2 décembre 2021

Motion

--- Actualisation des subventions ---

Résumé d'introduction de la motion

La Neuveville soutient financièrement un certain nombre d'associations et autres groupes d'intérêts dont la liste s'étoffe au fil du temps. Cette motion a pour but d'établir un inventaire des divers engagements de la commune, d'examiner le bien-fondé des subventions et de résilier les engagements non pertinents.

Développement de la motion

La commune fait partie de bon nombre d'associations et autres groupements d'intérêts pour lesquels elle verse des cotisations ou des dons à bien plaisir. Avec le temps, la liste s'étoffe selon l'évolution du monde qui nous entoure, des intérêts sociétaux qui évoluent et des forces politiques qui changent.

Quels sont les associations et autres groupements d'intérêts dont fait partie la Neuveville ? Quels sont les montants versés ? Quelle est aujourd'hui la pertinence de ces engagements ?

Le PLR souhaite une actualisation des engagements de la commune à savoir :

1. L'établissement d'un inventaire précis sur les différentes participations aux associations et/ou autres groupes d'intérêts ainsi que les coûts occasionnés.
2. Réflexion quant à l'impact et l'intérêt de ces contributions pour la commune.
3. Actualisation de l'engagement de la commune en mettant fin à toutes participations superflues.

Assurons-nous que notre engagement auprès des associations ait un réel impact pour notre communauté et soit conforme à nos valeurs actuelles.

La Neuveville, le 29 novembre 2021

Pour le PLRLN

Matthieu Cochet
Membre du Conseil général

Anne Honsberger
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		23 NOV 2021							
ADM	ECO	ECU	GRE	INS	LOI	SLC	SOC		
✓									
AVS	CAJ	PH	CM						
				✗					



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		20 NOV. 2021					
ADM	ECO	ECU	G.T.E	INS	LOI	SEC	SOC
X							
AVS	CAJ	PH	CAJ	X			

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

MOTION

Prenons soin du poumon de La Neuveville.

Cette motion a pour objectif d'offrir à notre Conseil Municipal les moyens de poursuivre les investissements nécessaires d'une part à l'aménagement de St-Joux et d'autre part à la rénovation et adaptation des infrastructures existantes de cet endroit si cher au cœur de nos concitoyennes et concitoyens.

Développement

Depuis près de deux années maintenant, nous habitants de La Neuveville, avons encore plus pris conscience de l'importance et de la chance que de pouvoir bénéficier d'un endroit de proximité tel que St-Joux afin d'y pratiquer une activité de plein air indispensable au maintien d'une bonne santé mentale et physique.

Baigneuse, pique-niqueur, paddleuse, yogiste, fêtard, pétanqueuse, footballeur, kite-surfeuse, nageur, pump-trackeuse, wind-surfeur, plongeuse, beach-volleyeur, cycliste, promeneur de chien et depuis peu adepte de la méthode Wim Hof, telles sont quelques unes des personnes ayant profité du poumon neuevillois durant cette année qui tend à sa fin.

Pour que toutes ces personnes puissent s'adonner à leurs activités favorites en toute sécurité et d'une manière la plus agréable possible, d'importants investissements ont été consentis.

Avec les travaux actuellement en cours, un jalon important sera bientôt franchi permettant une réouverture complète de la plage et un accès simplifié et sécurisé des rives de notre lac.

Il est important de poursuivre dès maintenant nos efforts en investissant dans des équipements d'aménagement et dans la rénovation des infrastructures existantes.

Nous demandons ainsi au Conseil Municipal d'allouer un budget à l'acquisition et à l'installation de mobilier de plage, tels que bancs abrités, pergolas, chaises longues massive en bois ou béton ainsi qu'à l'installation de douches extérieures dignes de ce magnifique endroit.

Nous demandons également au Conseil Municipal de planifier la modification et la rénovation des WC du Nénuphar afin de les rendre accessibles durant toute l'année et de profiter de cette démarche afin d'évaluer la possibilité de proposer des douches chaudes payantes aux différents utilisateurs de St-Joux.

Ces investissements permettront que cette magnifique zone verte de notre belle cité puisse poursuivre son rôle bienfaiteur au bénéfice de ses habitants.



Pour Forum Neuevillois

Christophe Nicolet



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 NOV. 2021					

ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
X							
AVS	CAJ	PH	CM	X			

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

POSTULAT

Etudier les possibilités de valoriser les déchets plastiques

Limitier au maximum la production de déchets superflus est la première mesure à adopter, la plus efficace pour protéger notre environnement. En attendant d'atteindre cet objectif idéal, les matières plastiques constituent des matériaux précieux et efficaces. Nous nous devons donc d'étudier les différentes possibilités de valorisation de ces déchets plastiques en tenant compte des avantages et inconvénients des diverses méthodes.

Développement

Ces dernières années de nombreuses communes ont déjà franchi ce pas afin de valoriser les déchets plastiques sur leur territoire, notamment en offrant des possibilités de collecte séparée. Swiss Recycling est en plein développement de ses services. Certains grands commerces lancent également leur propre campagne de récupération. Les initiatives vont donc bon train.

Le but de ce postulat est d'inciter notre Conseil Municipal à s'intéresser aux différentes démarches qui se sont multipliées en 2021. Par exemple, en se documentant sur internet. Le site de l'Office fédéral de l'environnement est particulièrement complet et bien documenté. Il offre même des modèles de contrat de concession entre une commune et un prestataire de services privés pour le recyclage.

Mise à part les nombreuses ressources en ligne, nous proposons également que notre Commune prenne contact avec celle de Bienne qui propose depuis le mois de juin à ses citoyens d'acheter des sacs

'poubelles' séparés pour les matières plastiques qui pourront ainsi être en grande partie recyclées. Ceci afin de pouvoir s'informer en pratique sur l'expérience biennoise et de réfléchir concrètement à la décision la plus appropriée pour la Neuveville. Si cela s'avère utile, cette méthode pourrait être rapidement mis en place en la jumelant au ramassage usuel des déchets ménagers et poursuivie tant que cette collecte existe.

En effet, la valorisation de déchets est loin d'être triviale si l'on tient compte de l'ensemble du processus et de ses impacts plus ou moins forts sur l'environnement. Les facteurs les plus importants étant la qualité de la matière recyclée, la proximité des offres recyclage, la rentabilité du système, etc.

Pour Forum Neuvevillois

Céline Känel



Références internet proposées :

www.bafu.admin.ch

« Matières plastiques »

www.biel-bienne.ch

« Bilan positif pour la collecte du plastique des ménages »

www.swissrecycling.ch